



Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Education nationale
Ministère de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/R : CC/NA 23 13/14

Paris, le 27 janvier 2014

Objet : documentalistes

Monsieur le Ministre,

Les discussions en cours sur le métier d'enseignant font pour l'instant l'impasse sur la situation des professeurs documentalistes. Pour autant, nos collègues rencontrent un certain nombre de difficultés auxquelles il faut répondre.

Les professeurs documentalistes contribuent activement au travail sur l'orientation des élèves. Pourtant, ces collègues ne bénéficient pas de l'ISOE mais perçoivent une indemnité spécifique d'un montant inférieur. Cette injustice doit être réparée.

Les professeurs documentalistes interviennent très régulièrement auprès des élèves. D'après une enquête menée par le SE-Unsa, ils sont mêmes 76% à intervenir « souvent » ou « parfois » dans le cadre d'un enseignement spécifique. Pourtant, le temps de préparation de ces séquences n'est pas pris en compte dans leur service. Cette situation doit évoluer.

Les professeurs documentalistes sont recrutés par un CAPES. Pourtant, le montant des heures supplémentaires qu'ils effectuent reste inférieur à celui des autres certifiés. Par ailleurs, dans certaines académies, les professeurs documentalistes rencontrent des difficultés pour obtenir le paiement de ces heures. Cette inégalité est anormale.

Ces sujets méritent d'être traités. Les professeurs documentalistes occupent une place essentielle et insuffisamment reconnue dans les établissements. Les injustices dont ils sont victimes en matière de rémunération doivent être réparées.

Au nom du SE-UNSA, je vous demande, Monsieur le Ministre, d'engager des démarches pour que ces problèmes puissent être résolus le plus rapidement possible.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Christian CHEVALIER
Secrétaire Général du SE-UNSA

Copie à Mme Catherine Gaudy, DGRH